

MAIRIE DE BIRAC

COMPTE RENDU **Réunion du CONSEIL MUNICIPAL** **du Lundi 25 Mars 2021 à 14 Heures 30** **au foyer culturel**

PRÉSENTS : (8) MM. PASIERB Ludovic, ROUSSE Aurélie, TOFAN Isabelle, BIRSAL Nicolas, MÉTAYER Alain, ÉTIENNE Loïc, GUIARD Claude, COUSSY Françoise.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : (3) Mr BERGER Christophe à Mr ETIENNE Loïc ; Mme FLANDROIS Céline à Mme ROUSSE Aurélie ; Mr BLANCHARD Stéphane à Mr GUIARD Claude.

Secrétaire de séance : Madame TOFAN Isabelle

Le compte-rendu de la réunion du 08 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire accueille Monsieur DANEY Jean-Yves, trésorier à Jarnac, le présente aux nouveaux élus et le remercie de sa présence.

La séance est ouverte.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DANEY, trésorier.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Il fait la présentation du compte de gestion 2020, chapitre par chapitre, dans les sections de fonctionnement et d'investissement, dressé par lui-même.

Les membres présents, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Une délibération sera prise à cet effet et Monsieur DANEY rappelle que le compte de gestion sera signé par dématérialisation comme l'an passé.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, il est procédé à la désignation d'un président pour soumettre au vote le compte administratif 2020.

Monsieur GUIARD Claude, doyen de la séance a été nommé président.

Un document a été remis à chaque conseiller municipal présentant les comptes de l'année 2020 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Monsieur DANEY, Trésorier, fait lecture des réalisations dépenses et recettes de l'exercice 2020 ainsi que des restes à réaliser d'investissement à reporter sur l'exercice 2021.

Section INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	54 900,02
Recettes réalisées	<u>93 043,05</u>
Excédent 2020	+ 38 143,03
Excédent 2019	+ <u>9 133,03</u>
Résultat clôture exercice 2020 (Excédent)	+ 47 276,06

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses	186 890,13
Recettes	<u>261 006,80</u>
Excédent 2020	+ 74 116,67
Résultat 2019	+ <u>380 654,23</u>
Résultat de clôture 2020	+ 454 770,90

Restes à Réaliser. A reporter en 2021 (reports d'investissement)

R.A.R dépenses 2020	82 389,38
R.A.R. recettes 2020	0,00

Avant de procéder au vote, Monsieur PASIERB, Maire quitte la salle.

Monsieur GUIARD Claude prend la parole et fait procéder au vote :

VOTANTS : 10 dont 3 pouvoirs

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 10

Le compte administratif 2020 est approuvé.

Le compte administratif 2020 sera transmis à la sous-préfecture de Cognac pour visa, via la plateforme de dématérialisation.

Une délibération sera établie à cet effet.

III – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 454 770,90 €, l'affectation des résultats est répartie de la manière suivante :

En section d'Investissement :

c/001 Excédent Antérieur Reporté	47 276,06 €
Restes à réaliser dépenses	82 389,38 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT :	<u>35 113,32 €</u>

Investissement recettes

c/1068 Excédent Fonctionnement capitalisé	35 113,32 €
---	-------------

Fonctionnement recettes

c/002 Excédent Antérieur Reporté	419 657,58 €
----------------------------------	--------------

Monsieur le Maire fait procéder au vote de l'affectation des résultats.

VOTANTS : 11 dont 3 pouvoirs

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 11

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.

Une délibération sera prise à cet effet.

IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les taux des taxes directes locales votés en 2020, à savoir :

Taxe foncière (bâti)	8,87 %
Taxe foncière (non bâti)	31,20 %

Monsieur DANEY précise que le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des E.P.C.I. à fiscalité propre est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Aussi, il informe les membres présents que les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Cette compensation prendra la forme suivante :

- les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat ;
- pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près.

Le taux de TFB (taxe foncière bâti) 2021 doit être au minimum égal au taux 2020 majoré de celui du département de 2020 (22,89%).

Les membres présents, après discussion, fixent à l'unanimité les taux suivants pour 2021 :

	Taux Communal	Taux Départemental	Taux Votés 2021
Taxe foncière (bâti)	8,87 %	22,89%	31,76%
Taxe foncière (non bâti)	31,20 %	-	31,20%

Une délibération sera établie à cet effet et l'état 1259 sera renseigné et transmis en Sous-Préfecture.

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

La commission des Finances s'est réunie le 15 février dernier pour travailler en amont sur les différents comptes budgétaires.

Les comptes sont détaillés tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement et présenté par Monsieur DANEY, d'où les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

011	Charges à caractère général	81 455,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 950,00
014	Atténuation de produits	6 000,00
65	Autres charges et frais assimilés	95 650,00
66	Charges financières	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
022	Dépenses imprévues	10 232,58
	SOUS TOTAL	231 787,58
	Opérations d'ordre	---
023	Autofinancement Virement à la section Investissement	125 000,00
	TOTAL	356 787,58

SECTION FONCTIONNEMENT : RECETTES

70	Produits des services	570,00
73	Impôts et taxes	212 126,00
74	Dotations, subventions et participations	35 334,00
75	Autres produits et gestion	9 100,00
	SOUS TOTAL	257 130,00
002	Excédent antérieur reporté	419 657,58
	TOTAL	676 787,58

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

		Report	Proposition
001	Déficit Antérieur Reporté	---	---
Opération 108	Lame déneigement	1 000,00	
Opération 116	Cimetière	17 798,00	200 000,00
Opération 119	Voirie 2019	1 640,90	
Opération 120	Voirie 2020	61 950,48	
Opération 121	Voirie 2021		12 000,00
1641	Emprunts (capital)		5 000,00
165	Cautionnement		1 000,00
2046	Attributions de compensation d'investissement		2 888,00
020	Dépenses imprévues		16 500,00
	TOTAL	82 389,38	237 388,00
		319 777,38	

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

001	Excédent antérieur reporté		47 276,06
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		35 113,32
10222	FCTVA Commune		8 500,00
13251	GFP* de rattachement (gestion eaux pluviales)		2 888,00
1641	Emprunts		100 000,00
165	Cautionnement		1 000,00
	SOUS TOTAL		194 777,38
021	Virement de la section de fonctionnement		125 000,00
	TOTAL		319 777,38

*Groupement à Fiscalité Propre

Les membres présents valident le budget présenté tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement pour l'exercice 2021.

Tous les documents budgétaires ayant été validés par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire remercie Monsieur DANEY Jean Yves, Trésorier, d'être venu les présenter à l'ensemble des conseillers.

Ce dernier informe que la Trésorerie de Jarnac fermera ses portes au 31 décembre 2021 pour être rattachée à Cognac dès 2022.

Monsieur DANEY quitte la séance.

- Avant de passer au point suivant, Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du conseil municipal du 08 mars dernier, une délibération a été prise sous le n° 2021-

3-0803-1 pour le point : « GRAND COGNAC Attribution de compensation suite au transfert de la gestion des eaux pluviales ».

Une erreur s'est glissée dans cette délibération à savoir : il a été omis d'indiquer les montants figurant dans la convention rédigée par GRAND COGNAC à l'article 6, soit :

- 1 444 € par habitant au titre de l'attribution de compensation de fonctionnement,
- 2 888 € par habitant au titre de l'attribution de compensation d'investissement.

Une nouvelle délibération doit être prise pour mentionner ces deux montants. Elle annulera la délibération n° ° 2021-3-0803-1.

VI – AFFAIRES DIVERSES

- a) ***Cimetière*** : Mme ROUSSE Aurélie prend la parole et informe les membres présents que Monsieur LOIZEAU Patrick, formateur dans le domaine funéraire est venu en mairie le 24 mars dernier et a visité le cimetière. Il a donné des informations sur la règlementation (fermeture du cimetière, ossuaire et caveau communal à sécuriser) et les mesures à prendre pour d'éventuelles reprises dans la partie ancienne du cimetière. Il se propose de revenir une journée entière qui serait destinée à approfondir les reprises de concessions, soit le vendredi 16 avril prochain. Le coût de sa prestation s'élève à 12 00 € TTC. (comme vu au point 5 avec toutes les lignes du budget). Tous les membres présents sont d'accord pour cette journée d'information et acceptent le devis et chargent Monsieur le Maire de le signer.
- b) ***Les Genetières*** : Monsieur le Maire fait remarquer que le panneau STOP a été renversé et a disparu. Il prendra contact avec Mr GOUPILLEAU de l'ADA Jarnac.
- c) ***COVID 19*** : Un suivi auprès des personnes âgées et vulnérables sera fait par les adjoints.

Fin de séance à 16H30.